

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 30 JUIN 2021**13 - Objet : VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE****N° Ordre : DE-069-2021**

Rapporteur : Jean-Louis Molinié, vice-président à la Transition énergétique et à l'Habitat

Nomenclature : 8.5 politique de la ville, habitat, logement

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lannes, après convocation du 23 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :**Andiran** : M. Lionel LABARTHE**Barbaste** : Mme Valérie TONIN**Bruch** : M. Alain LORENZELLI**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE**Calignac** : Mme Stéphanie DAVID, suppléante**Espiens** : M. Serge LARROCHE**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS**Fioux** : M. Joël AREVALLILO**Francescas** : -**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ECHEVERRIA**Lasserre** : M. Serge PERES**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE**Le Fréchou** : M. André APPARITIO**Le Nomdieu** : -**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE**Mézin** : M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA**Moncaut** : M. Francis MALISANI**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL**Montgaillard** : M. Henri de COLOMBEL**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT**Montesquieu** : M. Alain POLO**Nérac** : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ**Pompiéy** : -**Pouézas** : M. Jean de NADAILLAC**Réaup-Lisse** : -**Saint Pé Saint Simon** : M. Michel SABATHIER**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO**Sainte-Maure-de-Peyriac** : -**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON**Thouars-sur-Garonne** : M. Christophe BESSIERES, suppléant**Vianne** : -**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT**Membres absents ayant donné procuration (9) :****Barbaste** : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : M. Georges BARBARA à Mme Isabelle SALIS
Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana-Paula BES à Mme Edith BUSQUET, M. Patrice DUFAU à M. Serge ARNAUNE, Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M. Nicolas LACOMBE à M. Marc GELLY
Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH à M. Ludovic BIASOTTO

Membre absent excusé (3) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 48

Absents : 15

- Dont « pour » : 36

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que par circulaire du 20 novembre 2020, le Gouvernement souhaite « que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État ».

Considérant que ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) doit répondre à trois enjeux :

- associer les territoires au plan de relance (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants),
- durant les mandats municipaux et intercommunal 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement résilient, autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale (approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, ...)).
- enfin, simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Il est rappelé que le CRTE est élaboré localement et collectivement, le CRTE conclu pour 6 ans, est évolutif et peut être mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux.

Il est également indiqué que ce contrat consistera en un recensement d'actions matures pour une programmation en 2021 et des projets qui feront l'objet d'une planification sur la mandature, d'une dimension notable s'inscrivant dans la stratégie locale qui fixera l'engagement de l'État en matière de soutien à l'ingénierie et au suivi du CRTE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **de valider** le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique annexé à la présente délibération ;
- ▶ **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- ▶ **De rappeler** que le Président a délégation pour solliciter les subventions et paiements auprès de l'ensemble des financeurs publics et privés et signer toutes conventions y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

